



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 AVRIL 2024 **À HABÈRE-POCHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Habère-Poche sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 3 avril 2024

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 19

Délégués suppléants remplaçants présents : 6

Délégués présents : 25

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 0

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 25

Délégués titulaires absents non remplacés : 5

Secrétaire élu : Jean-François BOSSON

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Régine REMILLON, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Jean-Claude GERVAIS, François FILET, Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Antoine VALENTIN et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Néant

Absents non excusés : Denis DUPANLOUP, Jean-François CHARRIERE, Michel BERTHET, Bruno FOREL et Arnaud LAYAT

Arrivée de Mélanie LECOURT à partir du point n° 5

Heure d'ouverture de séance : 19H30

Heure de clôture de séance : 20H00

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 13 mars 2024
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public 2024MAPA01 – ITV / Curage dans le cadre de l'étude ECP – Attribution
5. Accord-cadre à bons de commande – 2024MAPA04 – Fourniture et livraison de polymères pour l'épaississement et la déshydratation des boues de la station d'épuration de Bellecombe – Autorisation de lancement

6. Accord-cadre à bons de commande pour les prestations de curage – 2023A0004 – Lot 2 : Curage et inspection télévisuelle (ITV) de réseaux d'assainissement – Avenant N° 2
7. Marché public 2024A0001 – Fourniture d'électricité – Autorisation de lancement
8. Remboursement de frais engagés indûment par un abonné
9. Modification d'un délégué au SYDEVAL
10. Questions diverses
11. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D24_04_10_35

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 MARS 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 13 mars 2024 à Mégevette.

Délibération n° D24_04_10_36

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à ARTHAZ PONT-NOTRE-DAME, le 12 juin 2024.

Délibération n° D24_04_10_37

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA01 – ITV / CURAGE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE EAUX CLAIRES PARASITES – ATTRIBUTION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ATTRIBUER le marché public mentionné ci-dessus à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

D'AUTORISER le Président à signer :

- Le marché public mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ce marché public,

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_04_10_38

OBJET : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE – 2024MAPA04 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE POLYMÈRES POUR L'ÉPAISSISSEMENT ET LA DÉSHYDRATATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE BELLECOMBE – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture et la livraison de polymères pour l'épaississement et la déshydratation des boues de la station d'épuration de Bellecombe suivant une procédure adaptée, pour un montant minimum annuel de commande de 30 000 € HT et maximum annuel de commande de 90 000 € HT et pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans au total,

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires ont déjà été inscrits au budget principal assainissement,

D'AUTORISER le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° D24_04_10_39

OBJET : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LES PRESTATIONS DE CURAGE – 2023A0004 – LOT 2 : CURAGE ET INSPECTION TÉLÉVISUELLE (ITV) DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 2

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le nouveau montant maximum annuel de commande s'élevant à 92 000 € HT, soit une incidence financière de + 15 %,

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n° 2 avec le groupement d'entreprises SARL TECHNI-CANA / SARL RAY ASSAINISSEMENT joint à la présente délibération.

Délibération n° D24_04_10_40

OBJET : ACCORD-CADRE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ - 2024A0001 – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre n°2024A0001 de fourniture d'électricité,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets primitifs d'assainissement et d'eau potable,

D'AUTORISER le Président à effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_04_10_41

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS INDUMENT PAR UN ABONNÉ

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à verser à M. Olivier SIMONIN la somme de 874,25 € TTC correspondant aux frais engagés indument par l'abonné,

D'AUTORISER le Président à effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D24_04_10_42

OBJET : MODIFICATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYDEVAL

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination d'un membre au sein du Syndicat,

DÉSIGNE M. Jean-Claude GERVAIS en tant délégué suppléant en remplacement de M. Gérard MILESI afin de représenter le SRB et de siéger au sein du SYDEVAL,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,



Jean-François BOSSON

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN